

Sommaire :

Le mot du Président .....p. 1  
Le point du Trésorier au 15/09/2013 .....p. 2  
Activités de *BELRAD*, perspectives .....p. 2  
Recommandations du Pr Michel FERNEX .....p. 3  
Le courage du Dr Galina Bandazhevskaya .....p. 3  
Nouveaux statuts pour *ETB* .....p. 5  
**Convocation aux Assemblées générales** .....p. 6

**Objectif : reconnaissance de l'utilité publique d'ETB**

**! Un tournant pour *BELRAD* et *ETB* !**

Lancieux, le 19 septembre 2013

<Civilite> <nom>

<adresse>

<postal> - <ville>



## Enfants de Tchernobyl Bélarus

Association Loi 1901 - Siège : Résidence "Les jardins d'Emeraude"  
28 bis, rue de la République - Appt 21 - 22770 LANCIEUX (France)

### *Le mot du Président.*

Chacun de nous est sollicité. La misère s'étend dans notre pays où le spectacle des sans abris et des mendiants appelle notre compassion, mais aussi partout dans le vaste monde. Alors nous donnons et nous espérons que la situation générale s'améliorera pour offrir à chacun un jour une chance de s'en sortir.

Le cours des choses est d'une nature bien pire dans les régions contaminées du Belarus. À la pauvreté inhérente à une économie essentiellement rurale et en stagnation s'ajoute une pollution radioactive que seul le temps, lentement, trop lentement, verra diminuer. Quelques valeurs maximales des contaminations corporelles relevées cette année par *BELRAD* dans les régions de Gomel et de Brest-Litovsk attestent que rien n'est réglé. Ce sont les enfants des familles les plus pauvres et les moins éduquées qui sont en général les plus atteints. Ironie de l'histoire, les districts où l'Union européenne et le lobby atomique ont viré *BELRAD* pour appliquer leur coûteux programme psycho-social *ETHOS*, qui prétendait que l'éducation et le soutien moral suffisaient, sont ceux où les enfants sont les plus malades et les plus contaminés, jusqu'à 471 Bq/kg, soit 23 fois la valeur limite préconisée par Youry Bandazhevsky avant d'être jeté en prison en 1999 !

Que Tchernobyl ne soit pas fini alors que Fukushima "commence" avec l'annonce de 44 cancers de la thyroïde parmi les 170 000 enfants examinés (soit de l'ordre de 200 fois le taux spontané en l'absence d'agression par l'<sup>131</sup>I radioactif) lance un grand défi au lobby international de la radioprotection et à l'industrie atomique. Ils y répondent avec les mêmes procédés qu'ils avaient conçus et expérimentés au début de l'"épidémie" de maladies thyroïdiennes de l'après Tchernobyl.

Leurs experts patentés avaient affirmé : "*c'est trop tôt : normalement ces cancers n'apparaissent que plus de 5 ans après. Ils n'ont donc pas à voir avec Tchernobyl*"; puis, un peu après, évidence oblige, tous les projecteurs ont été braqués sur la thyroïde et son cancer. On avait là un bel arbre pour cacher la forêt des effets "hérétiques" : cardiopathies, diabète de type 1, cataractes juvéniles, perte d'immunité, troubles neurologiques et cognitifs, malformations congénitales, maladies auto-immunes etc.

Plus l'attention est portée sur des rejets de radioactivité en mer 1 000 fois moindres que ceux provoqués par les explosions de réacteur de mars 2011... et plus les victimes actuelles des retombées terrestres de Tchernobyl deviennent transparentes. Oublier Tchernobyl pour ouvrir une page blanche à Fukushima. L'année-

sie organisée : voilà ce que nous devons combattre à Tchernobyl pour aider Fukushima. Voilà ce à quoi nous nous employons avec nos amis biélorusses et japonais. Car on ne limitera pas les dégâts sanitaires de Fukushima si le soutien à *BELRAD* et à la recherche sur les séquelles génétiques de Tchernobyl vient à faiblir.

Or, la tendance que nous décrivions dans nos précédents bulletins se confirme : malgré les nombreuses preuves de générosité et de solidarité que vous nous envoyez, globalement les sommes reçues diminuent. Septembre, à l'heure où j'écris ces lignes, le 17 du mois, nous trouve dans la, hélas, très probable impossibilité d'honorer l'engagement minimum d'un virement de 13 000 €.

Nous savons que vous interviendrez pour redresser la barre. Cependant nous devons prendre des initiatives propres à diversifier nos ressources, d'autant que l'augmentation du coût de la vie et des salaires au Belarus nous a pris de court : ce minimum de 13 000 € que nous avons honoré jusqu'en août inclus ne suffit plus. Deux jeunes collaborateurs formés sont partis chercher un salaire meilleur ailleurs ; les quatre camionnettes laboratoire n'ont plus que deux chauffeurs... et les taxes foncières et d'habitation ont fait un bond de 300%. Redonner à *BELRAD* des moyens équivalents à ceux de l'an passé suppose un accroissement de 25 à 30% de notre contribution en plus de ce qu'ont rapporté ses initiatives en Allemagne et le développement de ses activités rémunératrices (ventes de pectine, de services aux associations étrangères et de documentation, réparation de radiamètres etc.).

Voilà ce que nous allons proposer à l'Assemblée Générale :

1. modifier nos statuts pour être en mesure de recevoir, libres de droits, legs et donations ; cela répondra à des souhaits exprimés ; deux ans après avoir entamé cette démarche le ministère de l'intérieur vient enfin de nous indiquer la marche à suivre...

2. établir et développer des liens avec des groupes et associations de bonne volonté au delà du monde de l'écologie et de l'anti-nucléaire (des expériences passées et récentes ont été riches d'échanges de vue et fructueuses pour *BELRAD*).

3. Susciter toujours plus de débats avec les organisations impliquées dans la contestation de l'énergie atomique et la protection de la nature ; bref, accroître le nombre de membres d'*ETB*.

Enfin, je tiens à signaler la remarquable brochure, *Mini-introduction à la Radioprotection*, conçue par Catherine Lieber. Elle a mis son talent de pédagogue au service de ceux qu'elle appelle affectueusement « les nuls ». Un complément utile au manuel de radioprotection de V. Babenko.

**En cas de changement d'adresse, de téléphone et, aussi, d'Email, merci de mentionner les informations valides.**

Nom et Adresse : .....

Tel : ..... Email : .....

# Je renouvelle mon adhésion pour l'année 2013 ( 20 Euros )

# Je fais un don de ..... euros pour l'Institut *BELRAD* et/ou l'*Institut de Sûreté Génétique*

# Je commande ... CD *Lune d'Avril* ou DVD : *Le Sacrifice+Controverses nucléaires* ou *V. Nesterenko* à 17 € (pc)

# Je commande ... livres *Après l'Accident Atomique... guide pratique d'une radioprotection efficace*, à 10 € (pc)

# Je commande ... brochures *Mini-Introduction à la Radioprotection* de Catherine Lieber, à 10 € (pc : port compris)

Je joins un chèque d'un montant total de ..... Euros

et un **timbre (non collé svp !)** pour l'envoi du reçu fiscal, si vous n'avez pas d'Email (don et d'adhésion) ;

**A retourner, avec votre règlement, à l'adresse ci-dessous :**

**Enfants de Tchernobyl Belarus, 28 bis rue de La République, Appt 21, 22770 LANCIEUX**

Si vous désirez contribuer par prélèvement automatique, pensez à nous demander les nouvelles données du compte bancaire d'ETB.

✂.....

### Le point du Trésorier au 15 Septembre 2013

Le tableau suivant résume l'évolution des recettes d'ETB :

exercice	2013	2012	2011
<b>Solde bancaire au 1<sup>er</sup> Novembre</b>	<b>1 443</b>	<b>7 069</b>	<b>30 865</b>
Intérêts livret	92	77	99
<b>Recettes</b>			
Dons + cotisations	108 887	104 481	113 067
Fondations	0	10 000	500
Associations	30 926	35 147	10 200
Subventions	0	13 666	0
Livres, CD et DVD	7 891	10 077	5 368
Bons pectine + actions "pommes"	769	3 185	3 249
<b>Total recettes</b>	<b>148 473</b>	<b>176 556</b>	<b>132 384</b>
<b>Dépenses</b>			
Belrad	131 000	136 862	151 000
Laboratoire de sûreté génétique	1 517	16 322	976
Frais administratifs	3 647	2 441	4 414
Frais AG ; déplacements	1 399	1 950	1 088
Achats livres + droits Babenko	3 753	6 467	863
<b>Total dépenses</b>	<b>141 316</b>	<b>164 042</b>	<b>158 341</b>
<b>Solde bancaire 15 septembre</b>	<b>8 692</b>	<b>19 660</b>	<b>5 007</b>

Vous avez là le comparatif des 3 derniers exercices arrêtés au 15 Septembre de l'année N. Chaque exercice débute le 1<sup>er</sup> Novembre de l'année N-1.

Les dons, vos dons, ont progressé en nombre mais leur valeur moyenne a baissé, ce qui malheureusement "compense".

De plus, le solde au début de l'exercice connaît une baisse spectaculaire. Les sommes disponibles, recettes + solde, marquent ainsi une décroissance tendancielle préoccupante, défavorable au maintien de l'activité de *BELRAD*.

Le solde au 15 Septembre de cette année comprend 6 300 € réservés au Laboratoire de Sûreté Génétique, selon les vœux des donateurs. **Il ne reste donc que 2 392 € pour BELRAD.** Certes nous espérons recevoir des contributions d'ici le 30 mais il est peu probable qu'elles permettent d'atteindre les 13 000 € au versement desquels le vote de l'AG de Novembre 2012 engage mensuellement notre association.

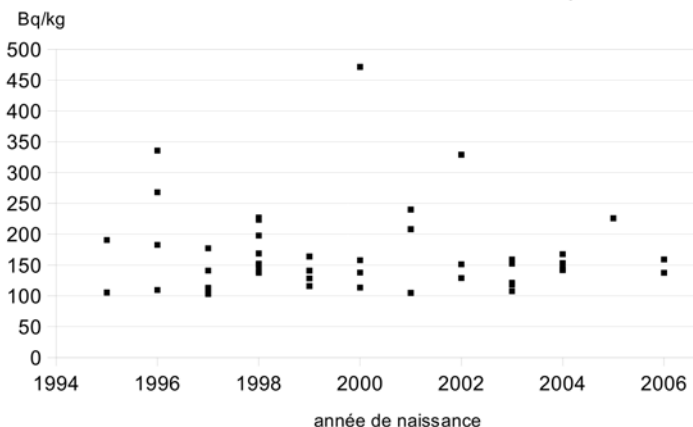
Les « droits Babenko » correspondent au transfert via *ETB* des droits d'auteur versés au début de l'exercice 2012 par l'éditeur de la version japonaise du manuel de radioprotection de *BELRAD*.

### Informations en provenance de BELRAD

Malgré les difficultés, *BELRAD* s'est employé à assurer un bon niveau d'assistance aux enfants touchés par Tchernobyl.

15 500 mesures anthropogammamétriques ont été réalisées durant l'exercice 2013 en cours (10 mois). Ainsi *BELRAD* a effectué 475 000 mesure depuis sa création et distribué 168 000 flacons de *Vitapect™*, dont 7 000 cette année.

Valeurs maximales des contaminations corporelles



Ce graphique montre qu'à tous les âges les enfants courent le risque d'une contamination corporelle par le  $^{137}\text{Cs}$  élevée.

Les difficultés vont s'accumulant. Cette année il a fallu payer la certification (accordée le 10 septembre) de la chaîne de mesure de la radioactivité  $\beta$  (1 700 €) et une augmentation de 2 200 € de la taxe foncière. On attend une inspection des services de sécurité avant la fin de l'année et les 2 000 à 3 000 € de travaux supplémentaires qu'elle ne manquera pas d'exiger en vertu de son pouvoir discrétionnaire. Le niveau de salaire devrait passer à 500 \$/mois, soit 370 €, contre 220 € antérieurement, pour éviter d'autres démissions. Le budget général, en retrouvant l'effectif de 30 collaborateurs, devrait alors idéalement s'accroître de presque 40%... soit 80 000 € à trouver (en incluant les 50% des taxes sur les salaires).

Le maintien d'une activité soutenue, à laquelle se sont ajoutées une intense collaboration avec les associations japonaises et la réponse à de nombreuses sollicitations médiatiques, a bénéficié de l'investissement d'Alexey Nesterenko dans la recherche de sponsors. Il a ainsi collecté 15 000 € en Allemagne.

La visibilité de *BELRAD* est grande au Japon, très demandeur de son expérience. Les visites et interviews se succèdent à Minsk. En retour les ventes des versions japonaises du manuel de radioprotection et du film *Controverses nucléaires* de W. Tchertkoff et E. Andreoli ajoutent quelques % aux recettes.

Ensemble nous cherchons les voies pour réduire la tension financière. Bien entendu votre soutien constitue encore la majeure part des ressources de *BELRAD*.

## Une bonne nouvelle de Galina Bandajevskai, (par Wladimir Tchertkoff, Août 2013)

La souscription lancée d'urgence en automne 2012 pour venir en aide aux femmes Bandajevsky, malades, – en particulier à Galina menacée de cécité – a porté ses fruits. En butte à des persécutions incessantes et à l'aggravation du diabète, grâce à la somme de 2 400 € récoltée par l'association *Santé et contaminations radioactives* (Grenoble), Galina a pu être opérée le 1 et le 6 août et a recouvré la vue, au moment où elle risquait de devenir aveugle.

Malheureusement *ETB* n'a pas pu contribuer à la souscription comme nous le souhaitons : l'engagement contractuel minimal envers *BELRAD* d'un versement mensuel de 13 000 € n'a pu être assuré que de justesse pendant les 7 premiers mois de l'année (cf. le Bulletin de février 2013 pour les conditions de la participation de *ETB* à cette souscription).

Femme courageuse, mue par une profonde vocation pour la médecine, G. Bandajevskaya est le seul praticien des territoires contaminés qui ose enfreindre ouvertement le tabou sur l'étendue de la catastrophe sanitaire causée par la radioactivité dans son pays. Elle en a donné la preuve par la richesse de sa communication au *Forum sur la radioprotection* organisé l'année dernière à Genève par le collectif *IndependentWHO*. L'importance du travail de Galina dans les territoires contaminés de Tchernobyl est comparable à celle de l'Institut *BELRAD* par le caractère unique de l'information sur les conséquences réelles de la catastrophe que ces témoins solitaires en prise directe avec la réalité nous fournissent.

**Persécutions.** Depuis l'emprisonnement en 1999 de son mari Youri Bandajevsky, puis son exil, Galina résiste seule dans son pays qui lui est hostile parce qu'elle s'appelle Bandajevskaia. Brillante pédiatre et docteur en cardiologie, collaboratrice de son mari à l'Institut de Gomel dans la découverte de la corrélation entre la quantité du césium radioactif incorporé dans l'organisme et la fréquence de même que la gravité des altérations morphologiques et fonctionnelles de tous les organes vitaux, Galina n'a plus de carrière ou de titre à défendre car elle a tout perdu. Pour survivre elle travaille dans les bas-fonds des hiérarchies médicales à Minsk. On l'humilie et on se l'arrache en même temps à cause de son excellence de praticienne. Les familles font la queue pour que ce soit elle qui ausculte leurs enfants.

Le 16 juin 2008, on l'a acceptée dans une polyclinique à l'autre bout de Minsk pour 75% seulement du salaire qui lui revenait de droit, sans aucune perspective d'amélioration. Malade d'un diabète de type II depuis quelques années, Galina se levait à 5 h du matin, un bol de thé non sucré et 100g de fromage blanc maigre, puis 1h30 de bus, auscultation d'une trentaine de gamins de 8h à 15h30 + 2h de travail supplémentaire en déchiffrant des ECG et de nouveau 1h30 de bus. Pendant la pause de midi, un morceau de jambon enveloppé dans deux feuilles de chou cru qu'elle emportait avec elle. Dîner: deux œufs durs et galette de sarrasin. Son taux de sucre dans le sang oscillait entre 11 et 14 (la norme est 5) ; à ce régime elle a perdu 8 kg en moins d'un an. Dans la même période, elle a dû trois fois changer de lunettes : 1.5, 1.75, 2.00.

En novembre 2011, la directrice de la clinique en face de sa maison lui a proposé de venir travailler chez elle. La polyclinique où elle travaillait a refusé de la laisser partir parce que le contrat était valable encore un an. Finalement en 2012, cette clinique proche de chez elle l'a embauchée. L'autre direction a supplié Galina de prolonger son contrat, mais, affaiblie, avec sa vue qui baissait rapidement, elle a refusé.

Cependant, nouvelle humiliation, la directrice de la nouvelle clinique lui a dit qu'elle serait enregistrée comme pédiatre travaillant dans le département de cardiologie, lui refusant son titre de docteur cardiologue et la payant moins. Ainsi, pendant des mois, par manque d'argent, Galina a dû de nouveau travailler 12h par jour (+ 3h de transport) comme "déchiffreuse" dans les deux

cliniques, et comme cardiologue déclassée dans celle proche de sa maison. C'est ce qui nous a motivés pour lancer la souscription de 200 € par mois pour les médicaments de la famille, la libérant ainsi de ce double travail.

Bien que traitée comme une paria dans sa profession, la rumeur de sa compétence dans l'interprétation diagnostique des ECG et des holters s'est répandue au point que le ministère de la Santé s'est intéressé à G. Bandajevskaya. Début janvier 2013, on lui a proposé d'abandonner le travail de pédiatre cardiologue dans la clinique et de venir travailler comme déchiffreuse dans le Centre de cardiologie, qui venait d'être créé dans un quartier périphérique de Minsk. Vu son état de santé Galina a dû refuser, car cela signifiait en comptant les transports publics et marche à pied encore 11h de fatigue par jour. En effet, Galina n'a pas de voiture.

La punition est tombée : on lui a déclaré qu'elle n'avait plus le droit de déchiffrer les ECG et les holters, car elle n'avait pas le diplôme de cette spécialité (Galina s'est perfectionnée en autodidacte dans les livres et sur le tas).

Depuis le 14 janvier et jusqu'au 8 mai on lui a imposé de suivre des cours de formation pour apprendre à déchiffrer des ECG et des holters ! Départ de chez elle chaque matin à 7h45, – métro et bus 1h + 15mn à pied dans la neige, cours de formation de 9h à 16h pour apprendre l'ABC de la spécialité qu'elle connaît et pratique mieux que la plupart. Mercredi et vendredi en sortant de la formation elle ne rentrait pas chez elle, mais de 17h à 20h, ainsi que toute la journée des samedis pendant 4 mois, elle auscultait des enfants. Sous l'effet du stress, son taux de sucre dans le sang a augmenté jusqu'à 30 (la norme est 5 – 7).

**Aggravation de la santé et bonne nouvelle.** En mai dernier, la baisse de sa vue s'est brusquement accentuée : niveau visuel -6 à l'œil droit et -2 à l'œil gauche, au point qu'il lui est arrivé plusieurs fois de tomber. Paniquée, sentant qu'il fallait intervenir rapidement car elle devenait aveugle, elle s'est adressée à deux spécialistes.

1. L'endocrinologue lui a prescrit une injection chaque soir de l'insuline *Lantus* produite par Sanofi (60 \$/mois), prise à chaque repas principal de comprimés *Metformine* produits en France, disponibles au Bélarus (60 comp./mois = 45 \$ = 35 €).

Pour la tranquilliser, je lui ai envoyé 750 \$ par Western Union le 14 mai pour l'achat de 7 mois de *Lantus* (jusqu'à mi-décembre) et pour une visite et examens dans une clinique ophtalmo privée : dans celles d'État il faut attendre des mois pour l'opération. J'ai demandé à Galina de toucher le moins possible aux 2 400 € de la collecte annuelle.

2. Le 22 mai, Galina a subi un examen dans la clinique ophtalmologique privée. La femme qui a examiné le fond de l'œil droit a cru à un décollement de la rétine. Galina a demandé un rendez-vous avec le chirurgien, au plus tard pour le 3 juin à 8 heures du matin car ensuite elle devait quitter Minsk pour un mois. Le chirurgien n'était pas disponible... Pourquoi cette précipitation ?

C'est que la directrice de la clinique, l'avait désignée pour s'occuper d'une colonie de vacances de 200 enfants entre 7 et 15 ans dans une forêt. Ainsi Galina, avec ses yeux qui voyaient mal, son stress, sa spécialité de cardiologue et son inquiétude, devait s'occuper des bobos d'enfants en liberté dans une forêt. De plus il était impossible de suivre la diète nécessaire à une diabétique dans un lieu loin de tout. Ne se sentant vraiment pas bien elle a dû être remplacée le 20 juin et a repris le travail à Minsk, n'osant pas demander tout de suite un arrêt maladie. Le 8 juillet elle a pris ses quatre semaines de congés payés.

3. En juillet les examens et les analyses complètes en vue d'une opération ont montré un ECG très mauvais. Le sucre dans le sang était excessif, il ne devrait pas dépasser la valeur 10. Gali-

na avait 14,2. Elle s'est infligé une diète drastique, ne mangeant que du chou. L'examen ophtalmologique a montré qu'il n'y avait pas décollement de la rétine, mais une cataracte très avancée du cristallin de l'œil droit. C'est la conséquence ophtalmologique la plus bénigne du diabète, quoique dans le cas de Galina à un degré de myopie jamais vu en présence d'une cataracte selon le chirurgien : sa capacité visuelle était à -18 !

Le chirurgien, un professionnel de qualité selon Galina, l'a auscultée le 29 juillet et malgré son état général peu brillant, vu la gravité de la cataracte, a décidé de l'opérer immédiatement.

Le 1<sup>er</sup> août, l'opération du cristallin de l'œil droit, qui a duré 10mn avec anesthésie locale, s'est bien passée, sans effets secondaires sur le système vasculaire de l'œil. Quand Galina a enlevé le pansement deux jours plus tard, elle a été émerveillée de retrouver la lumière, les formes et les couleurs claires, nettes, distinctes. L'œil gauche a été opéré le 6 août avec le même succès.

Le chirurgien a déconseillé d'utiliser le cristallin multifocal, qui permet de voir à la fois de loin et de près, mais moins sûr et avec effets secondaires. Galina verra de loin et portera des lunettes pour la lecture.

**Finances.** L'opération a coûté en tout 2000 \$ (1 510 €). En ajoutant les visites et les examens ophtalmologiques payés à part ainsi que les dépenses courantes pour médicaments et soins des deux filles et de la petite fille de Galina les mois précédents, début août, il restait 300 € sur son compte qui ont couvert la visite et les examens ophtalmologiques de septembre. Le compte bancaire de Galina est vide, ne laissant qu'un petit reliquat pour ne pas le fermer.

**2 600 € est le maximum d'un versement annuel hors taxes de l'étranger au Bélarus. Le prochain virement ne pourra se faire qu'à partir de janvier 2014 pour ne pas le grever des 12% de taxe.**

## Conseils alimentaires pour se protéger des effets des radioéléments absorbés (par Michel Fernex, 31/08/2013)

Vivre en milieu contaminé par des retombées radioactives, comme à Tchernobyl ou Fukushima, est malsain. Plus de 30 études publiées en anglais dans de grandes revues scientifiques, démontrent l'effet délétère de la pollution radioactive pour la vie des animaux. Dès 1986, l'équipe de Rose Goncharova démontre les atteintes génétiques, donc héréditaires, néfastes chez les rongeurs sauvages, puis avec Sloukvine chez les poissons. Dès 1997, Ellegren et des Scandinaves, étudient les oiseaux. Ces études sont reprises par A.P. Møller du *CNRS Paris Sud* et Prof. T.A. Mousseau de *South Carolina University*, à Columbia, USA, en collaboration avec de nombreux chercheurs, pour étudier l'impact sur la santé de 150 espèces d'oiseaux, mais aussi de mammifères, de reptiles, de batraciens, d'arthropodes, insectes et araignées. Chez tous ces animaux irradiés on note une baisse de la fertilité, une augmentation des malformations congénitales, une mortalité précoce, qui conduisent au déclin des populations, en lien direct avec la concentration de Cs<sub>137</sub> dans l'environnement.

Dans un rayon de 30 km autour du réacteur de Tchernobyl détruit, le plumage des oiseaux est gris. Cela vaut pour les hirondelles qui hivernent en Afrique tropicale, les rougequeues qui hivernent vers la Méditerranée, et les moineaux qui sont sédentaires. À part le noir fait de mélanine comme chez les corbeaux, les couleurs produites pour le plumage reposent sur les caroténoïdes, la vitamine A et E, dont l'organisme a encore besoin pour détoxifier les peroxydes que les rayonnements ionisants produisent, ces molécules toxiques que les enzymes tissulaires devraient pouvoir éliminer. Pour cela l'organisme fait appel aux caroténoïdes, aux vitamines A, E et C. Les oiseaux noirs comme les corbeaux sont plus résistants aux rayonnements ionisants que les oiseaux aux multiples couleurs.

Comme nous, les animaux puisent les vitamines dans les aliments. Autour des industries atomiques, et surtout après les incidents, la survie oblige les humains à consommer davantage de ces substances non fabriquées par l'organisme. Après Tchernobyl, les animaux souffrent car ils épuisent les substances protectrices. Ils ne disposent plus des colorants, quand ils remplacent leurs plumes chaque année: les oiseaux sont gris, leur vie sera courte.

Pour combler ce déficit, il faut remplacer ces substances en prenant des préparations comme le *Vitapect*<sup>TM</sup>. Il contient l'ensemble de ces substances essentielles avec en plus du potas-

sium et des fibres végétales finement hachées et environ 20% d'un polysaccharide appelé pectine que les ménagères et les pâtisseries utilisent pour les gâteaux et les confitures. Les cures de pectine avec les contrôles qu'on recommande pour s'assurer de la bonne tolérance et de l'efficacité, coûtent à l'institut *BELRAD* environ 15 € par enfant le nécessitant pour une cure de un mois.

Un régime alimentaire riche en légumes et fruits colorés fournit l'ensemble des composants mentionnés ci-dessus. Ainsi les familles contraintes de vivre en milieu contaminé feront appel à ces aliments (quand ils sont radiologiquement propres) pour réduire l'absorption du radio césium et du radio strontium, voire des dérivés de l'uranium, et pour éliminer les peroxydes que produisent les radionucléides. La pectine est métabolisée partiellement dans le côlon par le développement de bactéries. Des fragments "actifs" passent dans le sang où ils mobilisent les radionucléides que l'on retrouve en quantité croissante dans les urines.

Ce régime alimentaire n'est pas plus coûteux qu'un régime habituel. Légumes et fruits fournissent ces vitamines, le potassium et la pectine. Après les désastres comme Tchernobyl et Fukushima, les cuisinières suivront les directives proposées dans le petit manuel de radioprotection écrit par Babenko, de l'institut *BELRAD*. Les ménagères ramèneront du marché les légumes et les fruits mentionnés, et peut-être des algues riches en pectine, que consomment volontiers les Japonais.

Pour les fruits, on peut se servir des pommes cueillies ou ramassées en fin d'été qu'on fera cuire mais sans les éplucher ni enlever le trognon riche en pectine. Bien cuites et finement broyées pour obtenir une compote ou une confiture, ce seront des conserves ou des confitures à consommer toute l'année. Les fruits et légumes peuvent aussi être mangés crus. Les carottes, les potirons, les tomates, les betteraves rouges sont particulièrement riches en substances protectrices. Il faudrait propager la plantation de betteraves rouges au Japon et recommander les algues alimentaires souvent très riches en pectines.

Attention aux baies sauvages, champignons, poissons des étangs et gibier des forêts qui peuvent être chargés en radionucléides toxiques. Des instituts comme *BELRAD* au Belarus ou le centre installé avec la *CRIRAD* à Fukushima (*CRMS* fondé par Wataru Iwata), aideront dans le choix des aliments en contrôlant leur charge en Cs<sub>137</sub> et en Sr<sub>90</sub>.



# Statuts de l'Associations "Enfants de Tchernobyl Belarus", proposés au vote de l'AG extraordinaire du 16/11/2013 en vue de l'obtention de la reconnaissance d'utilité publique

## 1. But et composition de l'association

### Article 1er

L'association dite: *Enfants de Tchernobyl Belarus* fondée en 2001 a pour buts : aide aux enfants dans les régions du Bélarus contaminées à la suite de la catastrophe de Tchernobyl ; aide à la recherche indépendante liée à la catastrophe de Tchernobyl ; diffusion d'information sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ; collaboration avec des organisations d'autres pays ayant les mêmes objectifs. Cette association encourage le parrainage de communes ou d'écoles des régions sinistrées, par des communes ou des écoles françaises. .

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Lancieux, Côtes d'Armor (22)

### Article 2

Les moyens d'action de l'association sont les transferts de fonds à l'Institut de radioprotection Belrad de Minsk dans le cadre de contrats votés par l'Assemblée Générale (AG) sur proposition du Conseil d'Administration (CA), et les dotations d'investissement dans des équipements de pointe et pour la participation à des congrès internationaux au Laboratoire de Sécurité Génétique de l'Institut de Cytologie et de Génétique de l'Académie des Sciences de la République du Bélarus à Minsk. Les dotations versées au Laboratoire de Sécurité Génétique sont limitées aux sommes, expressément dédiées à cet usage, envoyées par les adhérents et donateurs.

### Article 3

L'association se compose de :

- a) membres d'honneur
- b) membres bienfaiteurs
- c) membres adhérents

Pour être membre, il faut être agréé par le CA.

La cotisation annuelle est de 20 € pour les membres adhérents et de 300 € pour les membres bienfaiteurs.

L'AG peut décider de relever les cotisations annuelles.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le CA aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

### Article 4

La qualité de membre de l'association se perd :

- 1°) par la démission;
- 2°) par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves par le CA, sauf recours à l'AG. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications.

## II. Administration et fonctionnement

### Article 5

L'association est administrée par un conseil (CA) dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre 9 membres au moins et 11 membres de plein droit au plus. Les membres du CA sont élus au scrutin secret, pour 2 ans, par l'assemblée générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée.

Le Directeur de l'Institut *BELRAD* est vice-président d'honneur du conseil d'administration avec voix consultative.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du conseil a lieu intégralement.

Les membres sortants sont rééligibles.

Chaque administrateur ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Le CA choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Le bureau est élu pour 2 ans.

### Article 6

Le CA se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart des membres de l'association.

La présence de la moitié au moins des membres du CA est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante,

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'association .

### Article 7

Les membres du CA ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du CA, statuant hors de la présence des intéressés; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

L'association n'emploie aucun salarié, les fonds collectés étant, soustraits les frais de fonctionnement, intégralement destinés à l'Institut Belrad et au Laboratoire de Sécurité Génétique ci-dessus cités à l'article 2.

### Article 8

L'assemblée générale (AG) de l'association comprend les membres adhérents, bienfaiteurs et d'honneur.

Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le CA ou sur la demande du quart au moins des membres de l'association.

Son ordre du jour est réglé par le CA.

Elle choisit son bureau qui peut être celui du CA.

Elle entend les rapports sur la gestion du CA, sur la situation financière et morale de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos qui doivent avoir été audités par un expert comptable, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu au renouvellement des membres du CA.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'association.

Chaque membre présent ne peut détenir plus de 10 pouvoirs en sus du sien.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'association.

### Article 9

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses.

En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

### Article 10

L'acceptation des dons et legs par délibération du CA prend effet dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil.

### Article 11

L'association n'a pas d'établissements. Des groupes locaux peuvent se créer à l'initiative de membres de l'association pour relayer le travail de l'association dans un cadre local ou régional. Ils ont leurs statuts propres et jouissent d'une totale indépendance d'action. Ils doivent se déclarer en association auprès du préfet. Leur action doit être strictement conforme à celle de l'association., notamment concernant la destination des fonds récoltés qui doivent être intégralement versés, frais déduits, sur le compte bancaire de l'association. Si ces conditions sont remplies, leurs présidents ont voix consultative lors des réunions du CA.

## III. Dotation, ressources annuelles

## Article 12

La dotation comprend :

l'excédent de ressources qui n'est pas nécessaire à l'accomplissement de la mission de l'association pour l'exercice N et est reporté à l'exercice N+1.

## Article 13

Tous les capitaux mobiliers, y compris ceux de la dotation, sont placés en titres nominatifs, en titres pour lesquels est établi le bordereau de références nominatives prévu à l'article 55 de la loi n° 87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne ou en valeurs admises par la Banque de France en garantie d'avance.

## Article 14

Les recettes annuelles de l'association se composent :

- 1°) du revenu de ses biens ;
- 2°) des cotisations, dons et donations de ses membres ;
- 3°) des subventions de l'Etat, des régions, des départements, des communes et des établissements publics ;
- 4°) du produit des libéralités dont l'emploi est décidé au cours de l'exercice ;
- 5°) des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- 6°) du produit des ventes de documents (livres, brochures, CD, DVD etc), d'objets promotionnels de l'action de l'association (pins, T-shirts, badges, autocollants etc) et des rétributions perçues pour service rendu.
- 7°) de dons d'associations et de fondations.

## Article 15

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe.

Il est justifié chaque année auprès du préfet du département, du ministre de l'intérieur de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

## IV. Modification des statuts et dissolution

### Article 16

Les statuts peuvent être modifiés par l'AG sur la proposition du CA ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'AG.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine AG, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'association au moins 20 jours à l'avance.

L'assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

### Article 17

L'AG, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à 15 jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

### Article 18

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics, ou reconnus d'utilité publique, ou à des établissements visés à l'article 6, alinéa 5, de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée.

### Article 19

Les délibérations de l'AG prévues aux articles 16, 17 et 18 sont adressés, sans délai, au ministre de l'intérieur.

Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

## V. Surveillance

### Article 20

Le président doit faire connaître dans les trois mois, à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association.

Les registres de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du ministre de l'intérieur ou du préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au préfet du département et au ministre de l'intérieur.

## **“Invitation aux Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire“ Samedi 16/11/2013 de 15h précises à 19h**

Mairie du 2<sup>ème</sup> Arrondissement, 8 rue de la Banque, 1<sup>er</sup> étage, 75002 Paris (Métro *Bourse*, ligne 3)

### **Programme de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

- Accueil des participants, présentation des nouveaux statuts
- Discussion des statuts et vote

### **Programme de l'Assemblée Générale Ordinaire**

- Rapport moral du Président : discussion et vote
- Rapport financier du Trésorier : discussion et vote
- Discussion des questions contractuelles avec Alexey Nesterenko. Proposition et vote

- Exposé sur l'évolution de la situation au Japon
- Les liens Belrad – Japon, par Alexey Nesterenko
- Présentation des nouveaux candidats au CA
- Election du CA selon les nouveaux statuts
- Implication des adhérents dans l'activité d'ETB : discussion

### **Candidats au CA, merci de vous signaler avant le 1<sup>er</sup> 11**

**Nous nous réjouissons de votre présence. Bien amicalement.**

*Président : Yves Lenoir Secrétaire : Maryse Mary*

## **Détails pratiques : 1. POUVOIR NOMINATIF à détacher et à renvoyer à ETB, 28 bis rue de la République 22770 Lancieux**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_  
À jour de ma cotisation, regrette de ne pouvoir participer aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de "Enfants de Tchernobyl Bélarus" du 16 novembre 2013 à Paris et vous prie de trouver ci-dessous mon pouvoir de vote :  
Bénéficiaire du pouvoir :

Date : \_\_\_\_\_ Signature ( précédée de la formule : Bon pour Pouvoir ) :

**2. un pouvoir sans l'indication d'un(e) bénéficiaire est invalide et ne sera donc pas compté.**

**3. Dîner au restaurant : si vous désirez participer au dîner qui suivra l'AG, merci de le faire savoir avant le 10 novembre afin que nous puissions déterminer le restaurant pouvant nous accueillir et réserver.**

**4. votre Email : SVP ! Pour réduire notre travail et les coûts administratifs, merci de nous communiquer votre Email (valide)**

**Site Web officiel : <http://enfants-tchernobyl-belarus.org>**

**Email : [etb@enfants-tchernobyl-belarus.org](mailto:etb@enfants-tchernobyl-belarus.org)**